

<b>Phytopharmacie</b>	<b>UE 15</b>
-----------------------	--------------

<b>CATEGORIE :</b> AGRONOMIQUE	<b>SECTION :</b> Gestion de l'Environnement Urbain
	<b>OPTION :</b>
<b>Année :</b> BLOC 2	
<b>Acronyme :</b> GEU21PHY	
<b>Langues d'enseignement :</b> Français	
<b>Coordonnées du service :</b> HELdB - CAMPUS CERIA Bâtiment 4C - 1er étage Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles	
<b>Enseignant responsable :</b> YANNICK MWAPE –yannick.mwape@cnldb.be	
<b>Autre(s) enseignant(s) de l'UE :</b>	
<b>Nombre d'heures :</b> 75 h	<b>Nombre de crédits :</b> 5 ECTS (Facteur de pondération)
<b>Niveau du cycle :</b> 1	<b>Période :</b> Q1
<b>Cadre européen de certification :</b> Niveau 6	
<b>Liste des UE pré requises :</b> Néant	
<b>Liste des UE co requises :</b> Néant	
<b>Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant :</b> Cours obligatoire dans le programme.	

**Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :**

Au terme de sa formation, le bachelier en **Gestion de l'Environnement Urbain** est capable de :

- **Élaborer, individuellement ou en groupe, sur base de l'analyse d'informations scientifiques ou techniques des documents didactiques ou des fiches techniques relatives à des produits ou services de la profession**
- **Communiquer, individuellement ou en groupe, le contenu d'une fiche technique et/ou d'un document scientifique relatif à la gestion de l'environnement urbain, de manière attractive, interactive et adaptée à un public cible**
- **Faire preuve d'esprit critique dans les travaux de gestion de l'environnement urbain qu'il présente, individuellement ou en groupe**
- **Repérer et comprendre, au travers d'études de cas, le rôle de chaque acteur impliqué dans les problématiques environnementales. Rédiger une procédure de gestion de dossier environnemental.**

**Autres connaissances ou compétences prérequis :**

**Pré requises :** UE 2 - Sciences de la Terre et du Vivant  
**Corequis :** Néant



**Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :**

**Phytopharmacie et réglementation :**

**Objectifs :**

**Etre capable de gérer la dimension végétale de nos environnements urbains en rapport avec les aspects phytopathologie.**

**Contenu :**

**Contenu : L'Unité d'Enseignement portera sur les thématiques suivantes :**

**(1) Notions de phytopathologie – les maladies à virus, bactéries et champignons (origine, cycle, dégâts et méthodes de lutte) – Les insectes (idem) – Les mauvaises herbes – Les causes abiotiques – Carences ou pollutions, climat ...**

**(2) Notions de gestion des risques épidémiologiques (les cycles épidémiologiques, les pratiques culturelles et les réglementations internationales)**

**(3) Notions de phytopharmacie : (description des principales classes de produits phytosanitaires – Fongicides, insecticides/acaricides, herbicides, leurs compositions, application, conservation, les aspects toxicologiques et écotoxicologiques, ...).**

**(4) La réglementation et les bonnes pratiques d'usage des pesticides**

**(5) Les moyens de luttés alternatives (lutte biologique, intégrée, gestion différenciée,...)**

**Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :**

**Phytopharmacie et réglementation :**

**Cours magistraux, séminaires interactifs, recherches sur internet encadrées par l'enseignant, présentations orales et visites sur le terrain et en laboratoire.**

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin *				Deuxième session				
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral	
Phytopharmacie et réglementation	75	5	100%	0%	50%	0%	50%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	50%	0%	50%

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

**Méthode de calcul de la note finale d'une UE**

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

**Remarque :**

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

**Examen oral en janvier portant sur la réalisation durant l'année d'un travail de synthèse (bilan phytosanitaire).**

Justifier la NR en 2de session :

\* Le cas échéant, les évaluations de la session d'examens de janvier ne sont reportées en juin que si la note est  $\geq 10/20$ .

**Informations complémentaires :**

**Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :**

À l'issue du cours de **Phytopharmacie et réglementation**, l'étudiant est capable de :

**Réaliser un diagnostic phytosanitaire en utilisant la démarche scientifique.**

- Evaluer les risques épidémiologiques et proposer des mesures de prévention
- Connaître la réglementation en vigueur concernant la gestion des risques phytosanitaires
- Déterminer les moyens de remédiation adéquats à partir de la connaissance des principales classes des pesticides en tenant compte de leur nature chimique, de leur mode d'action et de leur méthode d'utilisation.
- Connaître les risques toxicologiques des pesticides et les bonnes pratiques liées à leur usage
- Connaître la réglementation en vigueur concernant les produits phytosanitaires
- Intégrer des méthodes préventives ou des moyens de luttés alternatifs (lutte biologique, gestion différenciée, ...)

**Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :**

**Phytopharmacie et réglementation :**

Syllabus du cours Phytopathologie et Phytopharmacie  
présentation ppt notes et documents fournis par l'enseignant



**Description des sources, des références et des supports SUGGERES :**

**Phytopharmacie et réglementation :**

P. Lepoivre, phytopathologie, Bruxelles, De Boek Université, 2003.

Julien E. & Julien J., Cultiver et soigner les Arbres, aux éditions Sang de la Terre et Groupe Eyrolles, Paris 2014

Testud F. & Grillet J.-P., Produits Phytosanitaires : Intoxications aiguës et Risques professionnels, aux éditions ESKA, Paris 2007

Nageleisen, Piou, Saintonge, Riou-Nivert, La santé des forêts, Paris, CNPF/IDF, 2010.